

212C0168
FR0000054900-FS0077

1^{er} février 2012

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

TF1
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 31 janvier 2012, la société Manning & Napier Advisors, LLC¹ (290 Woodcliff Drive, Fairport, New York 14450, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 janvier 2012, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TF1 et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 21 377 393 actions TF1 représentant autant de droits de vote, soit 10,13% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TF1 sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société TF1 par la société Manning & Napier Advisors, LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société TF1 ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Manning & Napier Advisors, LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société TF1 ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

¹ Société contrôlée par M. William Manning.

² Sur la base d'un capital composé de 211 033 003 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.